



Vous souhaitez exercer un métier au cœur du lien social. Vous voulez **encadrer et coordonner une équipe d'intervenant.e.s à domicile**. Vous êtes capable de **gérer des situations délicates**, même dans l'urgence. Devenez :

RESPONSABLE DE SECTEUR

MÉTIER DE L'HUMAIN ET DU LIEN SOCIAL

*Cécile,
Responsable de secteur*

« Je me dois d'être à l'écoute et réactive pour intervenir en cas d'imprévu ou d'urgence. L'équipe compte sur moi. Il s'agit de proposer une solution qui réponde le mieux possible au projet de vie de la personne. »

Un métier qui a du sens

Il.elle évalue les besoins des bénéficiaires. Il.elle est à l'écoute et en veille permanente pour coordonner les interventions et met tout en œuvre pour que son équipe favorise l'autonomie des personnes fragilisées et leur maintien à domicile. **Il.elle supervise les interventions** à domicile et en garantit la qualité.

Il.elle mobilise les ressources humaines nécessaires, veille aux conditions de travail et au suivi des formations.



EXEMPLES D'INTERVENTIONS DU OU DE LA RESPONSABLE DE SECTEUR

- **Gestion des plannings** des intervenants.
- **Visites** aux domiciles de Louise et de Samira pour une évaluation des prestations.
- **Gestion des remplacements** en urgence d'un intervenant.
- **Réunion d'équipe.**
- **Échange avec l'équipe médico-sociale** sur une situation d'accompagnement.
- **Travail administratif** et échanges avec les usagers et leurs familles ainsi qu'avec les intervenants.
- **Temps de travail managérial** autour de l'évolution des compétences des équipes et la programmation des formations nécessaires.



MISSIONS

En pratique : évaluer, encadrer et coordonner

Le. la responsable de secteur est au cœur des interventions entre les personnes aidées, leurs familles, les intervenants à domicile et les professionnels sociaux et de santé.

- **Évaluer les besoins des bénéficiaires** à leur domicile.
- **Suivre l'évolution** des situations et des personnes aidées et **adapter l'intervention si besoin.**
- **Faire face aux imprévus et urgences** avec pertinence et efficacité.
- **Encadrer les intervenants à domicile** placés sous sa responsabilité et leur permettre de monter en compétences pour sécuriser leurs interventions et leur parcours professionnel.
- **Gérer les plannings** d'interventions et les remplacements.
- **Animer des temps d'échange collectifs** pour créer une synergie entre les équipes.
- **Effectuer les démarches administratives** de prise en charge des personnes aidées.
- **Coopérer avec les partenaires de l'aide sociale** et médico-sociale, l'entourage familial, médical et social.
- **Participer au développement et optimiser l'organisation** des interventions sur son secteur.



AGIR POUR LA PERSONNE, AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le.la responsable de secteur exerce sous la responsabilité d'un.e supérieur.e hiérarchique et travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'aide sociale, sanitaire et médico-sociale.

COMPÉTENCES

SAVOIR-ÊTRE...

Le métier requiert une capacité de dialogue et de gestion d'équipe. Pour faire face à des situations urgentes, un bon sens de l'organisation et une grande réactivité sont nécessaires. Autonomie, esprit d'initiative, valeurs humaines et respect sont les valeurs fondamentales. Le.la responsable de secteur est tenu.e au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle.

... ET SAVOIR-FAIRE

Pour gérer les ressources humaines, il est essentiel de connaître la législation sociale et la convention collective.

FORMATIONS

COMMENT DEVENIR RESPONSABLE DE SECTEUR ?

La formation initiale ou continue, l'alternance et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) permettent d'acquérir par exemple **le Diplôme d'État de conseiller.ère en économie sociale et familiale, d'assistant.e social.e, d'éducateur.trice spécialisé.e**, un **BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social** ou la **Licence Professionnelle Coordonnateur.trice et gestionnaire d'équipes, de projet et de services gérontologiques**, le titre professionnel de **Responsable-coordonnateur services au domicile**.

Reconversion professionnelle : vous pouvez aussi devenir responsable de secteur par le biais d'un CPF de transition sous certaines conditions. Pour plus d'information, il est possible d'avoir un rendez-vous avec un conseiller en évolution professionnelle (CEP).

À noter : la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est possible au bout d'un an d'exercice de l'emploi et si besoin, complété par des modules de formation pour accéder au diplôme. Des allègements ou des dispenses de certains modules de formation existent.

Renseignements : Uniformation, Pôle Emploi, CAP Emploi, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO), Centre d'Information Jeunesse (CIDJ), Mission locale, etc.

CONDITIONS

UNE POLITIQUE SALARIALE DYNAMIQUE

Les rémunérations évoluent tout au long du parcours professionnel en fonction des missions confiées, du public accompagné, des compétences mobilisées et des formations suivies. La Branche apporte également des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale et de formation professionnelle. Par ailleurs, les partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales) mènent une action continue en faveur de la revalorisation des salaires auprès des pouvoirs publics.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPÉCIFIQUES

Pour garantir la continuité de l'accompagnement des personnes, le métier de responsable de secteur implique des horaires de travail adaptés, y compris des astreintes. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel.

Le métier implique de nombreux déplacements. Un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire, pour lequel les frais kilométriques sont pris en charge.

POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

Les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile permettent de nombreuses évolutions tout au long du parcours professionnel. La montée en compétences ou l'évolution vers d'autres métiers, comme par exemple ceux de la santé, sont favorisées.

Par la VAE, la formation ou les dispositifs de reconversion professionnelle, le ou responsable de secteur peut évoluer par exemple vers une fonction de chef.fe de service, de cadre ou manager de santé.

« Nous sommes les garants de la qualité des prestations mais aussi de la qualité de vie au travail de l'équipe. Pour cela, nous sommes en relation permanente avec les intervenants et avec les personnes accompagnées. C'est très enrichissant. »
Paul

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile représente près de 5000 employeurs engagés pour le bien être des personnes, en dehors de toute logique de profit !

Travailler pour une structure de la Branche c'est œuvrer pour une société bienveillante, inclusive et juste.